RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00696
Numéro SIREN : 838 798 163
Nom ou dénomination : OCI FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002511

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ..... *GRENOBLE*

1508647

Dénomination : OCI FINANCES
Adresse : 5 rue D'alsace 38000 Grenoble -FRANCE-

n° de gestion : 2018B00696
n° d'identification : 838 798 163

n° de dépôt : A2020/002511
Date du dépôt : 28/02/2020

Pièce : Procès-verbal du 12/12/2019

TRIBUNAL ★ COMMERCE GRENOBLE

1508647

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
07 FEV. 2020
Sous le N° 2511

OCI FINANCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 21.490.000 euros
Siège social : 5 rue d'Alsace – 38000 GRENOBLE
838 798 163 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS A CARACTERE ORDINAIRE

DE LA COLLECTIVITE DES ACTIONNAIRES

PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Et le douze décembre,
A neuf heures.

Les soussignées :

- **la société FACCINO SA**, Société Anonyme de droit luxembourgeois au capital de 51.381.700 euros, dont le siège social est situé 3 rue Sigefroi – L-2536 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148613, représentée par Monsieur Marc REBOUAH dûment habilité aux fins des présentes,

- **la société DISRUPTIVA**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 63 Impasse des Châtaigniers – 38540 VALENCIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro 832 614 010 RCS VIENNE, représentée par Monsieur Frédéric VACHER dûment habilité aux fins des présentes,

Seules actionnaires de la société **OCI FINANCES**, Société par Actions Simplifiée au capital de 21.490.000 euros, dont le siège social est situé 5 rue d'Alsace – 38000 GRENOBLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 838 798 163 RCS GRENOBLE (la « **Société** »),

Ont statué sur l'ordre du jour ci-après, conformément aux stipulations de l'article 19.4 des statuts de la Société :

- Nomination de Co-Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;

- Pouvoirs pour formalités.

La collectivité des actionnaires a pris les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

La collectivité des actionnaires décide, conformément aux dispositions de l'article L. 823-2 du Code de commerce, de nommer en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, avec notamment pour mission de certifier les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- **Monsieur Joël JULLIEN,**
  domicilié 80 Quai Joseph Gillet – 69004 LYON,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et devant se tenir dans le courant de l'année 2025.

Monsieur Joël JULLIEN a d'ores et déjà déclaré, par lettre séparée, accepter les fonctions de Co-Commissaire aux comptes titulaire et qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des actionnaires décide, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, avec notamment pour mission de certifier, le cas échéant, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- **la société COGES**, représentée par Monsieur Eric CERVERA,
  dont le siège social est situé 1 bis boulevard de la Chantourne – 38700 LA TRONCHE,
  immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 332 691 005 RCS GRENOBLE,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et devant se tenir dans le courant de l'année 2025.

Monsieur Eric CERVERA, es qualité de la société COGES, a d'ores et déjà déclaré, par lettre séparée, accepter les fonctions de Commissaire aux comptes suppléant et qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

TROISIEME DECISION

La collectivité des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé, à l'effet de procéder aux formalités légales.

-oOo-

Les décisions, objet des présentes, prises par acte sous seing privé dûment signé ce jour par les actionnaires de la société OCI FINANCES seront mentionnées à la date des présentes sur le registre des décisions.

La société FACCINO SA
Représentée par Monsieur Marc REBOUAH

La société DISRUPTIVA
Représentée par Monsieur Frederic VACHER